

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ÉTUDES

Pédagogie/Psychologie

Programme d'études Master *Major*
90 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

Approuvé par la Commission Études de la Faculté le 21 février 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'étude

Le programme d'études *Major Pédagogie/Psychologie* – qui s'insère dans le **Master of Science en sciences de l'éducation** – vise à approfondir les concepts, notions et théories scientifiques de la psychologie et des sciences de l'éducation afin d'en comprendre les fondements épistémologiques et les principales démarches expérimentales. Ce programme est destiné à celles et ceux qui souhaitent enseigner l'option Pédagogie/Psychologie dans les écoles de maturité.

A titre facultatif, il est possible de suivre en parallèle à ce programme un programme d'études minor à 30 ECTS¹.

2.2 Langue de la formation

Le programme d'études *Pédagogie/Psychologie* (90 crédits ECTS) peut s'effectuer en français ou en allemand. Ce document présente le plan d'études francophone.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg (Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant-e-s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg), ainsi que les conditions d'admission à la Faculté (Règlement concernant les conditions d'admission complémentaires) font foi.

Peut accéder sans autres conditions à ce programme d'études le/la titulaire d'un :

- Bachelor d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg avec au minimum 90 crédits ECTS en Pédagogie/Psychologie ;
- Bachelor d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg avec au minimum 60 crédits ECTS en Sciences de l'éducation et 60 ECTS en Psychologie.

Peut être admis avec programme complémentaire de 30 crédits ECTS maximum, le/la titulaire d'un :

- Bachelor d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg avec au minimum 60 crédits ECTS en Pédagogie/Psychologie ;
- Bachelor d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg avec au minimum 90 crédits ECTS en Sciences de l'éducation ou en Psychologie.

Le/la candidat-e titulaire d'un diplôme de Bachelor dans une autre branche d'études d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg peut être admis-e avec un « préalable ».

Le début des études est possible au semestre d'automne et au semestre de printemps. Les inscriptions tardives sont autorisées.

¹ En raison de sa construction même, ce programme ne peut être combiné ni avec un programme secondaire en psychologie ni avec le programme en sciences de l'éducation.

2.4 Conditions d'accès aux études de Master anticipées

L'étudiant-e en Bachelor à l'Université de Fribourg, qui a validé au moins 150 crédits ECTS dans son (ses) programme(s) de Bachelor et qui pourra accéder sans conditions au programme d'études *Major* Pédagogie/Psychologie après l'obtention de son diplôme de Bachelor (voir 2.3), peut obtenir de manière anticipée un maximum de 30 crédits ECTS du programme de Master correspondant à des prestations qui y sont requises.

2.5 Mobilité

La mobilité peut être envisagée durant les études. Les étudiant-e-s intéressé-e-s doivent s'adresser le plus tôt possible au conseiller aux études.

2.6 Titre décerné

Le titre décerné est **Master of Science en sciences de l'éducation**, *Major* : Pédagogie/Psychologie

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 90 crédits ECTS répartis en cinq modules obligatoires.

3.1 Objectifs de la formation

Les disciplines de la pédagogie et de la psychologie constituent des branches enseignables dans les écoles de maturité. Le programme de Master *Major* en Pédagogie/Psychologie vise à développer les connaissances et les compétences disciplinaires préalables à l'entrée dans une formation à l'enseignement de ces disciplines en école de maturité.

En référence au cadre de qualification pour les hautes écoles suisses édité par swissuniversities (2021)², le/la diplômé-e de ce programme d'études est en mesure de :

- Intégrer des connaissances variées et interdisciplinaires afin d'appréhender la complexité des problématiques d'éducation et de formation ;
- Concevoir et réaliser une démarche de recherche pertinente afin de soutenir la résolution des problèmes rencontrés, notamment dans des situations nouvelles ou inconnues, et de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques ;
- Communiquer clairement le produit de ses réflexions et travaux, à un public spécialisé comme non-spécialisé ;
- Identifier ses propres besoins de formation et développer ses connaissances et compétences de façon autonome et pro-active.

3.2 Structure générale de la formation

Le programme comprend 90 crédits ECTS, répartis en quatre modules. Les modules 1 et 2 proposent des UE à choix, certaines ne sont données qu'une année sur deux. Les UE des modules 3 et 4 varient d'une année à l'autre. L'étudiant-e qui débute ce programme d'études au semestre de printemps ne peut s'inscrire, lors du premier semestre de ses études, qu'aux UE des modules 1, 3 et 4. Les descriptifs ainsi que l'information détaillée sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg.

En cas d'échec à la deuxième tentative de validation d'une UE, l'étudiant-e peut, sur demande auprès du secrétariat du Département des sciences de l'éducation, obtenir l'accès à une troisième tentative. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et uniquement pour les UE dispensées au sein de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (les UE dont le code débute par la lettre « F »), à l'exception du *Mémoire de Master*.

² swissuniversities (2021). Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS

Master of Science en Sciences de l'éducation Major : « Pédagogie/Psychologie » - 90 ECTS	
Module 1 (15 ECTS) <i>Thématiques en sciences de l'éducation</i>	Module 2 (15 ECTS) <i>Approches de la recherche en sciences de l'éducation</i>
Module 3 (15 ECTS) <i>Thématiques en psychologie I</i>	Module 4 (15 ECTS) <i>Thématiques en psychologie II</i>
Module 5 (30 ECTS) <i>Mémoire de Master</i>	

3.3 Structure des modules

Module 1 : Thématiques en sciences de l'éducation		15 crédits ECTS
Ce module permet d'approfondir des contenus en sciences de l'éducation. Il est constitué de cours des modules <i>Acteurs-actrices et contextes de l'éducation et de la formation</i> et <i>Processus et dispositifs d'enseignement-apprentissage</i> du programme d'études <i>Major</i> en Sciences de l'éducation. En fonction de ses choix, l'étudiant-e peut s'orienter plus spécifiquement vers certains aspects des sciences de l'éducation afin de donner une teinte particulière à son cursus. Dans l'offre du module 1, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès.		
Unités d'enseignement :		
F23.00034	Pratique et formation des professionnel-le-s en contexte d'interculturalité	3 crédits ECTS
F23.00021	Communication interculturelle en formation	3 crédits ECTS
F23.00023	Enjeux économiques et politiques de l'éducation et de la formation	3 crédits ECTS
F23.00135	Pedagogical knowledge, institutions, and individual ability to act	3 crédits ECTS
F23.00133	Comparative and International Education	3 crédits ECTS
F23.00137	Enjeux contemporains autour de la petite enfance	3 crédits ECTS
F23.00075	Apprendre à apprendre	3 crédits ECTS
F23.00031	Travail, emploi et compétences	3 crédits ECTS
F23.00064	Déconstruire les mythes sur l'apprentissage	3 crédits ECTS
F23.00136	Ingénierie pédagogique et de formation	3 crédits ECTS
F24.00002	École et pédagogie inclusives	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des cinq UE choisies doit être réussie. En cas d'échec à une UE, l'étudiant-e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent. Pour les UE données en anglais, la prestation de l'étudiant-e pour l'évaluation de l'UE peut être réalisée en anglais, en français ou en allemand.		

Module 2 : Approches de la recherche en éducation		15 crédits ECTS
Ce module consolide et développe les connaissances et compétences en matière de conception, de planification et de conduite de recherches en éducation. Les enseignements de ce module permettent d'acquérir les compétences suivantes : (a) maîtriser les principaux outils de collecte et d'analyse de données, tant de nature qualitative que quantitative ; (b) adopter un regard informé et critique sur diverses démarches de recherche et savoir décider de la méthode la plus adaptée à telle ou telle problématique spécifique. Ce module est un soutien à la réalisation du mémoire de master. Dans le module 2, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00131	Méthodes de production de données	6 crédits ECTS
F23.00134	Méthodes d'analyse de données	6 crédits ECTS
F23.00027	Colloque de recherche en sciences de l'éducation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie. La compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. Le colloque de recherche est évalué comme « réussi » ou « échoué ». La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.		

Module 3 : Thématiques en psychologie I		15 crédits ECTS
L'objectif du module est de fournir à l'étudiant·e des connaissances fondamentales et actuelles ainsi qu'une compréhension des principaux domaines de la psychologie et des thèmes centraux des équipes de recherche du département. Ce module comprend des enseignements portant sur les avancées les plus récentes dans les domaines fondamentaux des sciences psychologiques. Les enseignements incluent des thématiques qui vont des processus ou fonctions psychologiques basiques jusqu'aux grands domaines de la psychologie appliquée et des domaines connexes. Certaines UE sont offertes en anglais.		
Unités d'enseignement :		
Les offres spécifiques de ce module sont publiées avant le début de chaque semestre sur la page internet du Département de psychologie.		
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'étudiant·e doit réussir des UE correspondant à 15 crédits ECTS. En cas d'échec à une UE du module, l'étudiant·e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.		

Module 4 : Thématiques en psychologie II	15 crédits ECTS
L'objectif du module est de fournir à l'étudiant·e des connaissances fondamentales et actuelles ainsi qu'une compréhension des principaux domaines de la psychologie et des thèmes centraux des équipes de recherche du département. Ce module comprend des enseignements portant sur les avancées les plus récentes dans les domaines fondamentaux des sciences psychologiques. Les enseignements incluent des thématiques qui vont des processus ou fonctions psychologiques basiques jusqu'aux grands domaines de la psychologie appliquée et des domaines connexes. Certaines UE sont offertes en anglais.	
Unités d'enseignement :	
Les offres spécifiques de ce module sont publiées avant le début de chaque semestre sur la page internet du Département de psychologie.	
Modalités d'évaluation :	
Pour que le module soit validé, l'étudiant·e doit réussir des UE correspondant à 15 crédits ECTS. En cas d'échec à une UE du module, l'étudiant·e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.	

Module 5 : Mémoire de Master	30 crédits ECTS
Le mémoire de Master représente une charge de travail de 30 crédits ECTS. Il comprend : • le mémoire de Master (partie écrite) ; • sa soutenance (partie orale).	
Modalité d'évaluation :	
La forme et les exigences du mémoire de Master sont précisées dans le Règlement des études. Les consignes et informations détaillées concernant la réalisation du mémoire de Master en Sciences de l'éducation sont exposées dans les documents <i>Guide de rédaction des travaux écrits</i> et <i>Directives du mémoire de Master en Sciences de l'éducation / Pédagogie-psychologie</i> disponibles sur le site internet du Département des Sciences de l'éducation.	
Un ou deux expert·e·s (dont au moins un·e ayant droit de superviser des mémoires) évalue·nt avec le superviseur ou la superviseuse le mémoire de Master (partie écrite) et sa soutenance (partie orale). Cette expert·e ou ces expert·e·s est ou sont proposé·e·s par le superviseur ou la superviseuse du mémoire et la composition du jury est validée par le ou la responsable de programme d'études.	
Le <i>Colloque de recherche en sciences de l'éducation</i> propose des activités de préparation au mémoire de Master et à sa soutenance. Le mémoire de Master doit traiter d'un sujet en relation avec le programme d'études <i>Major</i> .	

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre et/ou pendant une session d'examen. Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation etc. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant·e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le programme des cours de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département des sciences de l'éducation.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement nécessaires à l'acquisition des crédits ont été validées.

4.2 Reconnaissances

Hormis le mémoire de Master, toutes les UE de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

L'UE *Colloque de recherche en sciences de l'éducation* est définie comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- l'UE obligatoire n'a pas été validée lors des deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- l'UE obligatoire n'a pas été validée dans les quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études (selon art. 10 du Règlement des études) est dépassée.

4.7 Mémoire de Master

La note du module Mémoire de Master résulte de la moyenne des notes attribuées au mémoire de Master, partie écrite (avec pondération double) et à la soutenance. Le mémoire de Master est considéré comme réussi si la note du mémoire et la note de la soutenance sont égales ou supérieures à 4 (art. 75 du Règlement des études). En principe, un mémoire de Master déposé ne peut plus être retiré ou changé sous peine d'échec (art. 69 al. 2 du Règlement des études).

Un·e étudiant·e dont l'admission à la soutenance a été refusée est autorisé·e à remanier son mémoire de Master. Une décision motivée lui est communiquée sous forme écrite le superviseur ou la superviseuse et un délai raisonnable lui est imparti pour remanier son mémoire de Master. Une copie de la décision doit être

adressée au Décanat. Un mémoire de Master peut être remanié une seule fois. Un deuxième refus d'admission à la soutenance équivaut à un échec définitif. Lorsque la note attribuée à la soutenance est insuffisante, un échec est constaté. Le superviseur ou la superviseuse adresse à l'étudiant·e une décision écrite motivée et convoque une nouvelle soutenance dans un délai de trois mois. Un mémoire de Master ne peut être présenté plus de deux fois en soutenance. En cas d'échec définitif, l'étudiant·e n'est pas autorisé·e à poursuivre ses études dans le programme d'études *Major* concerné.

4.8 Note finale

La note finale servant de base à l'attribution de la distinction correspond à la moyenne des notes non arrondies et non pondérées des modules du programme d'études *Major* ; la note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent, hormis pour le module *Mémoire de Master* (art. 77 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme d'études *Master of Science en Sciences de l'éducation* de la Faculté des lettres et des sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.